



Wallonie sans pesticides

UNE INITIATIVE DE NATURE & PROGRÈS

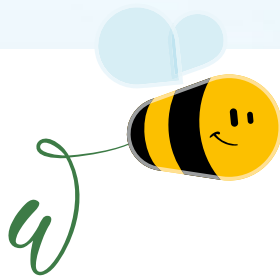


Nature & Progrès lance son appel pour
UNE WALLONIE SANS PESTICIDES !

www.walloniesanspesticides.com



Sommaire



- p. 1 Qui sommes-nous ?
- p. 2 Définition des pesticides
- p. 3 Les produits phytopharmaceutiques (PPP), comment en est-on arrivé là ?
- p. 8 Comment tous ces poisons sont-ils réglementés ?
- p. 14 Impact des pesticides chimiques de synthèse sur la biodiversité, l'environnement et notre santé
- Biodiversité p. 14
 - Environnement p. 16
 - Santé p. 18
- p. 21 La BIO montre la voie
- p. 22 La campagne « Vers une Wallonie sans pesticides, nous y croyons » !
- p. 26 Appel pour DIRE STOP aux pesticides chimiques de synthèse en Wallonie

NATURE & PROGRÈS

Qui sommes-nous ?

L'organisation Nature & Progrès Belgique est avant tout une communauté d'acteurs en faveur du changement. Ce changement constitue un véritable moteur pour développer de nouveaux projets et pour apporter des solutions en respectant l'équilibre naturel entre l'homme et la Terre.

La raison d'être de Nature & Progrès est de sensibiliser, d'informer et de conscientiser le grand public sur les problématiques environnementales et sociétales.

Notre association s'est créée il y a plus de 40 ans de par la volonté de producteurs et de consommateurs qui ont tourné le dos à la chimie de synthèse et qui ont choisi de développer des pratiques agricoles et alimentaires BIO basées sur les équilibres naturels et le refus des engrais et pesticides chimiques de synthèse. Nature & Progrès accorde une attention particulière à rapprocher producteurs et consommateurs.

L'association Nature & Progrès compte aujourd'hui plus de 6 000 adhérents dans toute la Wallonie et à Bruxelles.

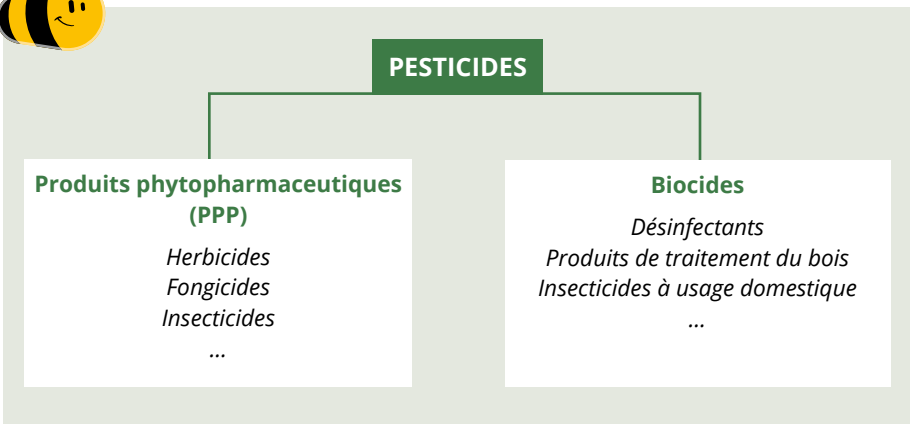


Définition des pesticides

Les pesticides sont des produits chimiques conçus pour lutter contre certains organismes indésirables ou nuisibles (les « pestes »). En réalité, c'est un terme générique qui regroupe les insecticides (contre les insectes ravageurs), les fongicides (contre les champignons), les herbicides (contre les « plantes indésirables ») et les parasitocides (contre les parasites). Le terme tire son nom de deux mots latins : *caedere* (« tuer ») et *pestis* (« fléau »).

Le terme générique « pesticides » regroupe deux grandes catégories de produits :

- Les produits dits phytopharmaceutiques (PPP) :
- Les biocides



Dans le langage courant, le terme « pesticide » désigne :

- **la substance active d'un pesticide** (c'est celle qui est censée agir contre l'organisme indésirable)
- **le produit pesticide « formulé »** (il contient la principale substance active mais aussi d'autres composants destinés à faciliter l'emploi du produit).

Un produit pesticide formulé est donc constitué de plusieurs molécules chimiques :

- une ou plusieurs « substance(s) active(s) » (S.A.)
- une « formulation » qui vise à stabiliser la (les) substance(s) active(s) et qui contient d'autres substances ajoutées (adjuvants) afin d'améliorer et de faciliter l'action du produit. Parmi ces adjuvants se trouvent des tensio-actifs, des adhésifs, des émulsionnants, des stabilisants, des photo protecteurs, des anti transpirants, des colorants, des substances répulsives, des émétiques (vomitifs)...

Les produits phytopharmaceutiques (PPP), comment en est-on arrivé là ?

Au lendemain de la Seconde Guerre, l'Europe a décidé d'utiliser des **pesticides (et des engrais) chimiques de synthèse** en vue d'augmenter sa production agricole. Le choix aurait pu se diriger vers une optimisation des moyens naturels et des techniques mécaniques. Par exemple en gérant les maladies des plantes grâce à la sélection variétale qui permet de les rendre plus résistantes, ou en s'appuyant sur la vie du sol et les auxiliaires des cultures, le désherbage mécanique.

Sur base des chiffres de 2014 publiés par Eurostat, les ventes totales de produits phytopharmaceutiques (PPP) dans l'UE s'élevaient à près de 400 000 tonnes (→ **FIGURE 1**). L'Espagne (19,9 %), la France (19,0 %), l'Italie (16,2 %), l'Allemagne (11,6 %) et la Pologne (5,9 %) sont les plus gros consommateurs de PPP. Ensemble, ils représentent 72,7 % des ventes de pesticides dans les 28 pays de l'Union – étant donné la taille de ces pays, il est assez logique qu'ils pèsent parmi les plus gros consommateurs. La Belgique ne fait pas figure de bon élève : la consommation des PPP est de 600 g par habitant.

	Ventes totales des PPP	Fongicides et bactéricides	Herbicides, défanants et agents antimousses	Insecticides et acaricides	Molluscicides	Régulateurs de croissance	Autres PPP	Pourcentage de ventes totales de PPP dans l'UE-28
	T O N N E S							%
UE-28 ¹	395 944,4	173 250,8	131 263,5	20 706,3	1 684,4	12 843,7	56 195,7	100,0
Belgique	7 001,1	3 095,0	2 519,7	555,8	47,7	261,2	521,6	1,8
Bulgarie	1 002,0	186,1	652,4	163,4				0,3
Rép. tchèque	5 663,4	1 788,3	2 755,3	337,7	15,5	350,3	413,2	1,4
Danemark	1 974,6	530,2	1 242,5	38,3	15,4	114,2	33,9	0,5
Allemagne	46 078,5	12 739,9	17 876,7	977,2	255,5	2 171,3	12 058,0	11,6
Estonie	596,0	88,2	425,8	25,3		56,6		0,2
Irlande	2 736,0	635,5	2 039,2	51,4	9,9		0,0	0,7
Grèce	3 907,1	1 866,4	1 194,6	588,8	1,2	148,5	107,7	1,0
Espagne	78 818,3	38 379,7	14 908,0	7 515,1	66,2	156,4	17 793,0	19,9
France	75 287,5	34 430,6	30 965,5	2 610,9	870,2	2 802,9	3 607,5	19,0
Croatie	2 119,1	1 004,8	889,1	143,1	5,4	72,2	4,5	0,5
Italie	64 071,1	37 907,1	7 864,4	2 251,9	75,0	367,4	15 605,2	16,2
Chypre	1 046,7	698,1	153,4	180,6	7,0	1,2	12,5	0,3
Lettonie	1 417,4	224,7	847,5	64,0	0,0	274,5	6,6	0,4
Lituanie	2 545,6	604,8	1 394,2	43,6	0,0	502,9		0,6
Luxembourg ²	176,1	91,0	82,8		2,3			0,0
Hongrie	8 959,5	3 634,1	4 011,1	916,5	3,5	203,3	190,9	2,3
Malte	108,4	97,4	7,6	2,9	0,5	0,0		0,0
Pays-Bas	10 665,6	4 869,1	3 266,4	252,0	45,1	452,0	1 780,8	2,7
Autriche	3 376,2	1 641,1	1 375,8	240,2	16,2	53,5	46,4	0,9
Pologne	23 550,6	7 442,5	12 073,4	1 479,2	35,3	2 128,0	392,3	5,9
Portugal	12 889,2	8 244,4	2 410,8	732,9	35,7	1,4	1 464,0	3,3
Roumanie	10 021,2	4 131,9	4 025,4	569,0	1,2	270,6	23,1	2,5
Slovénie	1 009,0	723,7	238,5	33,5	2,2	0,6	10,5	0,3
Slovaquie	2 198,0	567,2	1 215,1	106,5		179,8	129,4	0,6
Finlande	3 579,9	198,5	1 305,4	12,8		88,6	1 974,5	0,9
Suède	2 486,7	302,3	2 103,8	34,2		29,3	17,1	0,6
Royaume-Uni	22 662,7	7 128,1	12 418,9	779,4	179,4	2 156,8		5,7

Source : Eurostat

FIGURE 1

Vente des PPP (exprimés en tonnes de substances actives) par pays de l'Union Européenne des 28 et par catégorie de produits pour l'année 2014.

- (1) Les données confidentielles ont été enlevées des sommes des ventes des PPP. Elles représentent 0,003 % des ventes totales des PPP au sein de l'Union européenne.
(2) « Fongicides et bactéricides » : données de 2012, autres données de 2013.

Si nous tenons compte de l'utilisation de ces produits par rapport à la Superficie Agricole Utile (SAU) de chaque pays membre de l'Union, les cinq pays qui consomment le plus de PPP sont, dans l'ordre : Malte, Chypre, les Pays-Bas, la Belgique et l'Italie (→ **FIGURE 2**).

Comment expliquer ce phénomène ?

- des structures d'agriculture très différentes selon les pays (il faut savoir que les cultures permanentes comme la vigne et l'arboriculture sont les plus gourmandes en PPP)
- des différents niveaux de pression sur l'aspect sanitaire
- des modes de cultures plus ou moins intensifs suivant les pays.

Les tonnes vendues ne reflètent pas les trois variables de ces PPP (toxicité, écotoxicité, concentration en substances actives).

En Belgique, ce sont les utilisateurs professionnels de PPP qui pèsent le plus lourd au niveau des ventes de substances actives. L'évolution de la taille des cercles (→ **FIGURE 3**) démontre bien que les quantités totales de substances actives vendues aux utilisateurs non professionnels restent insignifiantes.

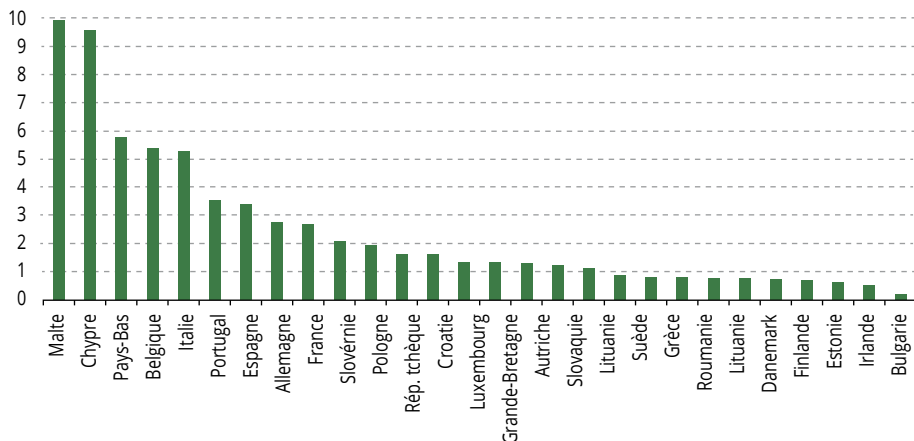


FIGURE 2

Consommation de PPP (en kg de PPP vendus/ha de SAU) dans l'UE-28 pour l'année 2014.

Source : Eurostat (online data code : ef_kvaareg and aei_fm_salpest09)

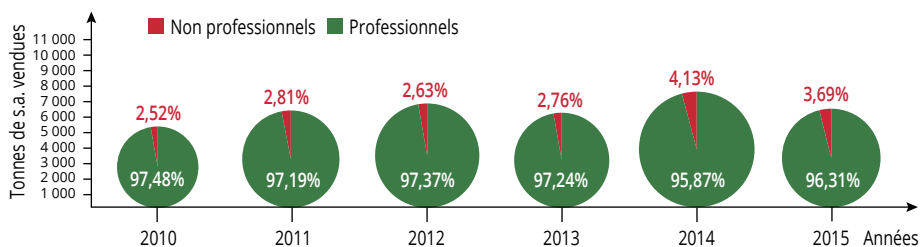


FIGURE 3

Répartition des quantités totales de s.a. vendues en Belgique (en tonnes et en %) par type d'utilisateurs de PPP de 1995 à 2015. Source : UCL – ELI – ELIM, 2017. Estimation quantitative des utilisations de produits phytopharmaceutiques par les différents secteurs d'activité. Source <http://etat.environnement.wallonie.be>

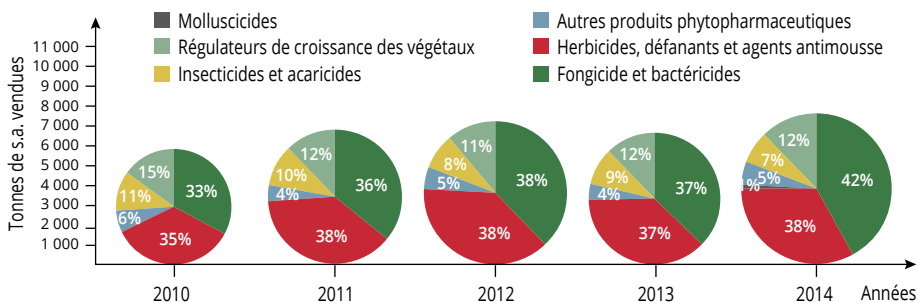


FIGURE 4

Répartition des quantités totales de s.a. vendues en Belgique (en tonnes et en %) par catégorie de produits entre 1995 et 2015. Source : UCL – ELI – ELIM, 2017. Estimation quantitative des utilisations de produits phytopharmaceutiques par les différents secteurs d'activité. Source <http://etat.environnement.wallonie.be>

En Wallonie, c'est la culture des pommes de terre qui arrive en tête de liste ! C'est elle qui engloutit la dose d'application par hectare la plus élevée parmi les grandes cultures entre 2004 et 2015. Fait aggravant, les surfaces dédiées à la culture des pommes de terre sont en explosion. Les cultures de betteraves (sucrières et fourragères) et de froment d'hiver arrivent juste derrière la pomme de terre. Le pic observé dans les cultures de pommes de terre en 2007 s'explique par une forte présence du mildiou (conditions climatiques favorables au développement de cette maladie). Entre 2004 et 2015, à l'exception de la pomme de terre, les doses appliquées par hectare sont relativement stables.

Ces chiffres doivent être relativisés. La culture des pommes de terre couvrait 35,000 ha (soit 5 % de la SAU wallonne) en 2016 contre 22,000 ha en 2000. Cette culture est une grande consommatrice de pesticides : en 2013, 28 % des substances actives de pesticides étaient pulvérisés sur les champs de pommes de terre. Il s'agit d'une culture principalement orientée vers l'exportation. En effet, une surface de 2 100 ha suffirait pour produire les pommes de terre destinées exclusivement à la consommation wallonne et bruxelloise.

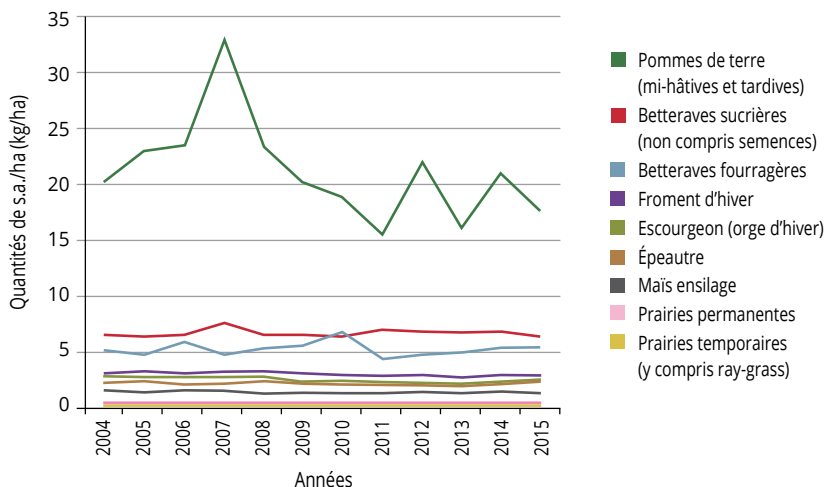


FIGURE 5

Extrapolation de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (exprimés en kg/ha) par secteur agricole en Wallonie à partir des données des comptabilités agricoles de la Direction de l'Analyse économique agricole (DAEA) dans les grandes cultures entre 2004 et 2015. Source : UCL - ELI - ELIM, 2017. Estimation quantitative des utilisations de produits phytopharmaceutiques par différent secteur d'activité. Rapport final. Étude réalisée pour le compte du SPW - DGO3 - DEMNA & DEE. En ligne. <http://etat.environnement.wallonie.be>



Ce que nous pouvons dire aujourd'hui

Les engrais et les pesticides chimiques de synthèse n'ont pas apporté de solution globale : la faim dans le monde n'a pas été éradiquée, la rentabilité des fermes n'a pas augmenté, la qualité de ce que nous mangeons n'a pas été améliorée. En outre, ces produits ont pollué nos écosystèmes. Les agriculteurs sont devenus fournisseurs d'ingrédients pour l'industrie alimentaire qui s'est entre autres orientée vers l'exportation.

La production agricole n'assure plus la rentabilité des fermes. Si l'agriculture survit, c'est grâce aux subventions publiques.

Un autre modèle de production agricole doit être mis en place... et pourquoi ne pas y réfléchir entre agriculteurs et consommateurs ?

Comment tous ces poisons sont-ils réglementés ?

La mise sur le marché des pesticides, leur utilisation ainsi que la gestion de leur impact sur l'environnement sont réglementés par plusieurs niveaux de pouvoir :

EN EUROPE

Actuellement, le Parlement européen et le Conseil ont adopté 3 règlements et 2 directives visant à concrétiser les objectifs de la Stratégie Thématique pour une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable :

- **le Règlement CE n° 1107/2009**¹ : il réglemente la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (PPP) dans les États Membres de l'Union Européenne
- **le règlement (CE) n° 396/2005**² du Parlement européen et du Conseil du 23 février 2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les

1 Règlement (CE) n° 1107 du PE et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (remplaçant la Directive 91/414/CE), JO 167, 24-11-2009

2 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX%3A32005R0396&from=EN>

denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale et modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil

- **la Directive 2009/128/CE³** : elle concerne la réduction de l'utilisation des pesticides en vue de la rendre compatible avec le développement durable
- **le Règlement CE n° 1185/2009⁴** relatif aux statistiques sur les pesticides, **la Directive 2009/127/CE⁵** : elle réglemente les machines destinées à l'application des pesticides

EN BELGIQUE

Différentes législations fédérales existent en la matière :

- **l'Arrêté royal du 28 février 1994** : il concerne la conservation, la mise sur le marché et l'utilisation des pesticides à usage agricole et ses mises à jour⁶
- **l'Arrêté royal de 19 mars 2013** : il vise à aboutir à une utilisation des produits phytopharmaceutiques et adjuvants compatible avec le développement durable⁷
- **le NAPAN** (Nationaal Actie – Plan d'Action National) : la rédaction et la réalisation de ce plan national constitue le point central de la mise en œuvre de la directive européenne 2009/128/CE. Ce plan regroupe le plan fédéral (le PFRP), le plan régional flamand (VADP), le plan régional bruxellois (Plan régional de réduction des pesticides) et le programme régional wallon (Programme wallon de réduction des pesticides).

EN WALLONIE

En Belgique, la protection de l'environnement est une compétence régionalisée. La Wallonie a établi des prérogatives concernant les restrictions de l'utilisation de substances susceptibles

3 Directive 2009/128/CE du PE et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, JO L 309 , 24-11-2009

4 Règlement (CE) n° 1185 du PE et du Conseil du 25 novembre 2009 relatif aux statistiques sur les pesticides (JO

5 Directive 2009/127/CE du PE et du Conseil du 21 octobre 2009 modifiant la Directive 2006/42/CE en ce qui concerne les machines destinées à l'application des pesticides (JO 25 novembre 2009)

6 <https://fytowebe.be/fr/legislation/phytoprotection/arrete-royal-du-28-fevrier-19>

7 https://fytowebe.be/sites/default/files/legislation/attachments/mb_developpement_durable_-_kb_duurzaam_gebruik.pdf

de causer des dommages inacceptables pour l'environnement et ce au travers du Programme Wallon de réduction des pesticides (PWRP) ⁸.

Il a été mis en place en 2013 afin de répondre aux exigences de la **Directive européenne 2009/128/CE** visant à aboutir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. L'objectif de cette directive est de réduire les risques et les effets des pesticides sur la santé humaine et sur l'environnement. Elle a également pour but d'encourager la lutte intégrée contre les ennemis des cultures et les méthodes ou techniques de substitution (moyens non chimiques comme alternative aux pesticides).

L'ensemble des décisions prises dans le cadre de la réduction de l'utilisation des pesticides ou de leur interdiction sont insuffisantes !

Tous ces processus, en plus d'être complexes, ne permettent toutefois pas de faire évoluer significativement les choses ! Il aura fallu 15 ans pour interdire les néonicotinoïdes (pesticides tueurs d'abeilles)...avant que les autorités fédérales belges ne dérogent à cette interdiction. Tout le monde se souvient de la saga de la ré-autorisation du glyphosate, une substance active classée « cancérogène probable » pour l'homme.



⁸ <https://www.pwrp.be/le-pwrp>

Quelques exemples

- **En d'avril 2018**: la majorité des États Membres de l'Union européenne a voté l'interdiction de trois néonicotinoïdes (la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame) sur les insecticides appelés « tueurs d'abeilles ». Cette interdiction s'applique désormais à toutes les cultures en plein champ dans l'UE. Seule exception : l'usage de ces produits n'est pas interdit pour les cultures en serre pour autant que les graines et les plantes ne quittent pas leur abri fermé. C'est super ! Sauf quand on sait que le ministre fédéral de l'agriculture a rapidement introduit une dérogation pour utiliser des néonicotinoïdes en culture de betteraves, de carottes et de chicorées. Avec un impact énorme : la pollution de plus de 80,000 ha de terres cultivées en Belgique ! Un grand pas européen qui se solde donc par un échec total en Belgique.
- **La décision de juin 2017**⁹, relative à l'interdiction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate pour le public non formé depuis le 1^{er} juin 2017 laisse croire à un changement radical sur notre territoire... mais pas tant que ça puisque les professionnels ne sont pas concernés par la mesure. Ils pourront continuer à traiter les jardins pour le compte des particuliers Même si la mesure va dans le bon sens, elle est insuffisante et inefficace.
- **Depuis octobre 2016**, le Gouvernement wallon est habilité à restreindre l'usage de certains produits phytopharmaceutiques (PPP) sur son territoire¹⁰. Cette marge de manœuvre élargie est motivée par la protection de la santé humaine, de l'environnement et par la conservation de la nature. Là encore, cela paraît super ! Mais des dérogations sont laissées pour l'usage agricole alors que des mesures urgentes devraient être prises à ce niveau ! C'est le cas de l'herbicide Bentazone, utilisé en culture de haricot industriel : il a déjà provoqué la pollution de plusieurs captages en Wallonie et son utilisation est pourtant, actuellement, toujours permise. Cherchez l'erreur.

9 <http://environnement.wallonie.be/legis/general/dev023.htm>

10 <http://environnement.wallonie.be/legis/general/dev015.htm>

- **Depuis juin 2018**¹¹, les groupes les plus vulnérables (foetus et enfants¹², femmes enceintes¹³, malades et personnes âgées) font l'objet de mesures de protection. Les PPP sont interdits dans et à proximité des écoles, des hôpitaux, des crèches, des aires de jeux. Parfait! Mais quid lorsque ces personnes fragiles habitent à proximité ou en bordure de champs traités? Ici encore, la mesure de protection est totalement insuffisante. Ce d'autant plus que l'exposition répétée des riverains de champs cultivés aux pesticides, même s'ils ne sont pas nécessairement tous personnes à risque, est également de nature à affecter leur santé.
- **En juin 2018**¹⁴ encore, la Wallonie se dote d'un règlement sur l'utilisation des pesticides par les agriculteurs¹⁵ avec 3 grands points au programme :
 - pulvérisation interdite lorsque la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h.
 - pulvérisation interdite à moins de 50 mètres des bords d'une parcelle jouxtant une cours de récréation, un internat, une école, une crèche... durant les heures de fréquentation.
 - matériel pour l'application des PPP réduisant la dérive de minimum 50 % est obligatoire pour les professionnels.

Nature & Progrès se pose une question : qu'est-ce qui a réellement changé par rapport aux pratiques habituelles quand on sait que les traitements sont fortement déconseillés par la profession si la vitesse du vent est supérieure à 15 km/h!¹⁶ La fragilité des publics sensibles est prise en compte dans certains lieux publics, mais pas dans leur lieu de vie. Et pouvons-nous encore concevoir que l'on pulvérise avec du matériel qui ne gère

11 Programme Wallon de réduction des pesticides

12 Par exemple, des pesticides neurotoxiques, même à très faibles doses, sont particulièrement dangereux pour les jeunes enfants dont le cerveau est encore en développement. Les conséquences peuvent se traduire ultérieurement par des problèmes comportementaux, des difficultés d'apprentissage et de concentration, de l'hyperactivité,

13 Par exemple, des expositions à certains pesticides, même à très faibles doses, en des phases clé du développement du fœtus, peuvent être irréversibles et être responsables du développement de cancers, de perturbations hormonales, de maladies neurodégénératives dans leur vie adulte

14 Programme Wallon de réduction des pesticides

15 <http://environnement.wallonie.be/legis/general/dev016.htm>

16 Pleinchamp n° 26, 28 juin 2018

pas la dérive ? Notons également qu'aucun contrôle de ces dispositions n'a été prévu !

- Soulignons toutefois qu'à **partir du 1^{er} juin 2019**, tous les produits phytopharmaceutiques seront **strictement interdits** pour l'aménagement et l'entretien des **espaces publics wallons**, sauf en dernier recours pour traiter quelques plantes particulières. Pour Nature et Progrès cette mesure très positive devrait être élargie aux parcelles des particuliers et des compagnies privées.



Les réglementations visant à réduire l'utilisation des pesticides sont bienvenues. Mais elles ne modifient pas grand-chose. Et pourtant les études prouvant la toxicité de ces produits s'accumulent...



Impact des pesticides chimiques de synthèse sur la biodiversité, l'environnement et notre santé

Les études se multiplient aujourd'hui pour démontrer la nocivité des pesticides chimiques de synthèse sur la biodiversité.

Biodiversité

Au cours de ces 27 dernières années, la biomasse d'insectes volants en Allemagne a chuté de 76 % !¹⁷ Une autre étude rapporte une diminution de 15 % de la population d'oiseaux en Allemagne sur les 10 dernières années.¹⁸ Une étude française a mis en évidence le fait que les populations d'oiseaux sont particulièrement en déclin, et pas seulement dans les milieux agricoles et bâtis.¹⁹ En effet, cette étude précise que les populations d'oiseaux généralistes, qui avaient connu une hausse au début des années 2000, « *n'augmentent plus depuis 2006* ». Le nombre d'oiseaux en milieu agricole a chuté d'un tiers depuis 1989. L'étude poursuit sur une autre espèce en déclin : les chauves-souris. Elles ont connu près de 40 % de baisse entre 2006 et 2016.²⁰ Ces deux études mettent clairement en avant la corrélation entre la baisse de la population d'oiseaux et les pratiques agricoles intensives. Des espèces généralistes adaptables comme le pigeon ramier, le merle noir, la mésange charbonnière ou le pinson des arbres ne déclinent pas à l'échelle nationale, mais leur population diminue lorsqu'elles fréquentent les milieux agricoles.

17 Hallmann et al. (2017), doi <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0185809>

18 <https://www.nabu.de/news/2017/10/23284.html>

19 <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-31511-bilan-onb-2018.pdf>

20 <https://www.actu-environnement.com/ae/news/disparition-oiseaux-etudes-CNRS-Museum-catastrophe-ecologique-30881.php4>



Pour prouver le déclin de la biodiversité, nous pouvons également citer deux études^{21 22} qui incriminent la toxicité et le lourd impact sur nos écosystèmes des pesticides néonicotinoïdes, comme la disparition des abeilles et des oiseaux. Pourtant des alternatives non chimiques existent²³ ! Le manque de nourriture pour les abeilles, suite aux fleurs éliminées par les herbicides, pèse également sur la biodiversité. En effet, les abeilles se nourrissent de sucre (nectar), de protéines, de lipides, de minéraux, d'oligoéléments et de vitamines (pollen). Les sources de nectar et de pollen doivent être diversifiées et l'approvisionnement doit être continu de février à novembre. Avec d'une part le déclin de la biodiversité florale dans nos campagnes et d'autre part le modèle agricole actuel qui « toxifie » de plus en plus l'environnement, les besoins des abeilles ne sont plus comblés par ce que la nature offre. L'intensification de l'agriculture, l'urbanisation ou encore les zones d'activité économique mettent en péril de nombreuses fleurs sauvages.

21 Millot F. et al. (2016) doi : 10.1007/s11356-016-8272-y

22 Simon-Delso et al. (2015) <https://doi.org/10.1007/s11356-014-3470-y>

23 Furlan et al. (2018) <https://doi.org/10.1007/s11356-017-1052-5>

Environnement

Les pesticides sont présents partout dans notre environnement. Les abeilles sont à la fois des indicatrices de l'état de notre environnement et des sentinelles de notre environnement²⁴ ! Elles sont étroitement associées à l'environnement dont elles tirent l'entièreté de leurs ressources. Les abeilles (sauvages ou domestiques) fournissent ainsi une image de la situation sur le terrain. Elles sont exposées aux micros particules contaminantes en suspension dans l'air. Les poils (appelés poils branchus) recouvrant le corps des abeilles sont faits pour capturer les grains de pollen dont le diamètre est de quelques dizaines de microns. Le pollen, le nectar et l'eau constituent d'autres voies d'exposition ou de contamination.

Au niveau des eaux souterraines, les herbicides (d'usage agricole et non agricole) sont responsables de nombreux problèmes liés aux pesticides – problèmes auxquels les producteurs d'eau de distribution sont confrontés. Le dépassement des normes de concentration en pesticides chimiques de synthèse dans les eaux brutes a conduit les producteurs d'eau à effectuer des traitements, voire à interrompre leur production dans une partie des sites de captage d'eau souterraine.

Au niveau des eaux de surface, les principales substances actives retrouvées en Wallonie ces dernières années proviennent essentiellement des herbicides (dont l'isoproturon et le linuron). Les eaux de surface contiennent aussi d'autres substances comme le diméthoate (insecticide) ainsi que certaines substances interdites depuis longtemps mais très persistantes (le lindane, interdit depuis 2001, l'atrazine, interdite depuis 2004, et le diuron, interdit depuis 2007).

EXPOPESTEN²⁵, l'étude dirigée par l'ISSEP²⁶ avec l'aide de partenaires extérieurs (le Centre wallon de Recherche agronomique (CRA-W), le Comité Régional Phyto (CRP) et le Service de Toxi-

24 L'abeille, Sentinelle de la santé et de l'environnement, Indicateur des écosystèmes, n°DGS/AMS/CP/12024, septembre 2013 - SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

25 <https://www.issep.be/expopesten-2/>

26 Institut Scientifique de Service Public pour la surveillance de l'environnement en Wallonie, la prévention des risques et nuisances, la recherches scientifique, et Laboratoire de référence pour la Wallonie.

ecologie de l'ULg), a enregistré des mesures de l'air ambiant autour de 12 stations réparties sur le territoire wallon. Au total, 46 pesticides différents ont été analysés pendant une année et dans 12 localités. Sur les 46 substances actives recherchées, ce sont surtout des herbicides et des fongicides qui ont été retrouvés. C'est dans les localités agricoles de Gembloux, Louvain-la-Neuve, Tinlot, Dour et Charleroi que les moyennes des concentrations totales mesurées sur l'année ont été les plus élevées. Les concentrations maximales ont été mesurées à Gembloux et Louvain-la-Neuve. Le nombre de substances actives et la concentration moyenne étaient les plus élevés à Oupeye (localité fruitière) et les moins élevées à Waimes.²⁷

PROPULPP²⁸ est une nouvelle étude en cours. Les chercheurs ont passé un chiffon sur les jeux installés dans les cours de récréation et les résultats sont clairs : les modules sur lesquels les enfants s'amusez sont recouverts de pesticides (une vingtaine de substances en moyenne). Des mesures comparables ont été réalisées à l'intérieur des écoles, dans les classes, au sol et sur les appuis de fenêtre avec le même constat : des dizaines de pesticides différents s'infiltrent dans les bâtiments (sans doute par le biais de la poussière ramenée de l'extérieur sur les chaussures des enfants). Dans une classe, le triste record de 39 substances différentes a été mesuré ! Même si les quantités sont assez faibles²⁹, cette exposition aux pesticides dans l'air des classes s'ajoute aux autres sources d'exposition dont la principale est la voie alimentaire. De plus, on mesure encore très mal ce que les chercheurs appellent « *l'effet cocktail* » : le fait que la combinaison de plusieurs pesticides magnifie leur nocivité.

Et que dire des cultures les plus gourmandes en pesticides parce qu'elles ne tolèrent la présence d'aucun insecte et d'aucune mauvaise herbe. Prenons l'exemple des néonicotinoïdes utilisés pour les betteraves (insecticides qui polluent le sol durant plusieurs années). Résultat : 1 kilo de sucre produit = 3 m² de terre polluée.

27 <http://diantonio.wallonie.be/home/presse--actualites/publications/resultats-de-letude-expopesten-sur-lexposition-de-la-population-wallonne-aux-pesticides---des-premiers-resultats-qui-en-appellent-dautres.publicationfull.html>

28 https://www.rtbef.be/info/regions/detail_39-pesticides-differents-decouverts-a-l-interieur-d-une-ecole-en-zone-agricole?id=10040672

29 <https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/5105/4/TFE%20Bergiers%20Guillaume.pdf>

L'agriculture nous nourrit ? Vraiment ? Ce n'est malheureusement plus qu'un mythe.



Les pommes de terre (35,000 ha en Wallonie 5 % de la SAU) sont les plus grandes consommatrices en pesticides. Et les surfaces ne cessent d'augmenter : pas pour nous nourrir puisque la production est principalement orientée vers l'exportation.

On importe du BIO et on pollue nos propres terres pour exporter : cherchez l'erreur !

Autre aberration : la culture des céréales. Elle est contaminée par les pesticides alors que 24 % de la production est utilisée pour produire du bioéthanol et seulement 2-3 % pour produire notre farine !!

Les personnes vivant à proximité de champs cultivés doivent donc supporter les ravages des pesticides. Pas pour être nourris mais pour servir l'industrie d'exportation et rouler en bus !

Santé

Depuis les années 1980, de nombreuses études épidémiologiques impliquent des pesticides dans plusieurs pathologies chez des personnes exposées professionnellement à ces substances, en particulier des pathologies cancéreuses, des maladies neurologiques et des troubles de la reproduction.

Nombres d'études ont également attiré l'attention sur les effets probables d'une exposition à certains pesticides même à faible intensité lors de périodes clé du développement de certains organes (in utero et pendant l'enfance et la période pubertaire). Les effets d'une contamination du fœtus peuvent affecter l'enfant et l'adulte qu'il deviendra ainsi que sa descendance.

D'après les données disponibles, il semble exister un lien entre exposition aux pesticides et certaines pathologies chez l'adulte dont la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et certains cancers hématopoïétiques (lymphome non hodgkinien, myélomes multiples).

Des cellules humaines d'origine embryonnaire, placentaire, hépatique, testiculaire, ombilicale et autres ont été soumises à des pesticides et leurs réactions dûment suivies³⁰. Les résultats montrent que le Roundup (aux mêmes doses que le Glyphosate) est jusqu'à 100 000 fois plus toxique que le Glyphosate seul, selon le temps d'exposition. Or, pour autoriser un pesticide, on ne teste que le principe déclaré actif par les grandes compagnies, ici en l'occurrence le Glyphosate. Il n'est toutefois pas scientifique de considérer que le principe actif sur les plantes est forcément le plus toxique dans la composition du produit pesticide. Or les agences sanitaires nationales et européennes ne regardent à long terme que les tests sur le Glyphosate seul, le plus souvent effectués par les grandes compagnies. Parmi les formulants du Roundup, il y a des composés dits éthoxylés dont le POEA, famille de molécules qui a été démontrée 1 000 fois plus toxique que le Glyphosate seul. De plus, le Roundup provoque, chez les rats expérimentaux exposés durant 2 ans de grosses tumeurs mammaires ainsi que des déficiences rénales et hépatiques. Cette étude³¹ montre notamment que des tests à long terme de 2 ans (durée totale de vie d'un rat de laboratoire) devraient être systématiquement effectués alors que jusqu'à présent ce n'est pas le cas.

La Commission européenne a adopté en 2018 des critères scientifiques spécifiques pour déterminer les propriétés de perturbation endocrinienne des pesticides. Il est toutefois nécessaire de faire évoluer la définition actuelle qui est trop restrictive. Cette définition repose sur des critères qui ne concernent que 2 catégories de perturbateurs endocriniens, les avérés et les présumés. Or, la prise en compte de 3 catégories de perturbateurs endocriniens, les avérés, les présumés et les suspectés est une nécessité. En novembre 2018, la Commission a publié la stratégie de l'Union Européenne sur les perturbateurs endocriniens. Il y manque un plan d'action concret visant à garantir un haut niveau de protection pour la santé humaine, en particulier pour les groupes vulnérables et l'environnement. On n'y trouve aucune planification pour adapter la législation européenne à

30 www.seralini.fr

31 Séralini et al, 2014, Etude republiée : Toxicité chronique de l'herbicide Roundup et d'un maïs génétiquement modifié tolérant le Roundup, Environmental Sciences Europe, 26 :14

la prise en compte de l'effet cocktail des perturbateurs endocriniens auxquels nous sommes exposés quotidiennement.

Un tout récent rapport du « Pesticides Action Network Europe », dont **Nature & Progrès** est membre, décrit les faiblesses et les manquements du Règlement CE n° 1107/2009 qui réglemente l'autorisation des pesticides³² en Europe. Ces faiblesses ont pour conséquences une insuffisance patente de protection de la santé et de l'environnement.

Une étude épidémiologique montre que le risque de cancer est diminué de 25 % chez les consommateurs « réguliers » d'aliments BIO sur base de l'analyse de 68 946 participants³³. Pour les lymphomes, la diminution est même de 76 %. Les auteurs avancent que les consommateurs de produits BIO sont moins exposés aux pesticides d'une part, et d'autre part, que les aliments BIO offrent une meilleure qualité nutritionnelle.

Comme on peut le constater, la liste portant sur la dangerosité et la nocivité de l'usage des pesticides est longue. Les responsables politiques en sont conscients depuis longtemps mais les réglementations sur les pesticides ne vont pas changer grand-chose puisqu'elles ne touchent pas aux pratiques agricoles. Réglementer sur l'usage des pesticides ne nous protégera pas de leurs dangers.

Devons-nous rester dans le modèle d'agriculture recourant aux pesticides ? La question doit peut-être se poser à l'envers : une Wallonie avec pesticides est-elle encore envisageable ?

32 Homologation des pesticides – L'industrie écrit ses propres règles, février 2018, Hans Muilerman, Pesticides Action Europe <https://www.generations-futures.fr/publications/rapport-evaluation-pesticides/>

33 <http://presse.inra.fr/Communiqués-de-presse/Moins-de-cancers-chez-les-consommateurs-d-aliments-bio>

La BIO montre la voie

Aujourd'hui, de plus en plus d'agriculteurs font le choix de travailler sans pesticides. L'agriculture BIO en Wallonie ne cesse d'augmenter en nombre de fermes (11,8 % des fermes) et en surface (9,7 % de la SAU). Les magasins BIO se multiplient dans les villes et campagnes, essayant de répondre à la demande toujours croissante des consommateurs. Parallèlement, le CRA (Centre de Recherche Agronomique) et l'APAQ-W (Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité) se sont dotés d'un plan et de moyens spécifiques pour l'agriculture biologique. Dans les écoles et les centres de formation, le BIO est intégré dans leurs cursus.

Nos politiques, répondant à la demande citoyenne, soutiennent l'agriculture biologique. L'objectif est de doubler les surfaces d'ici 2020. Le plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 prévoit d'atteindre 18 % de la surface agricole utile (SAU). Bref, le développement de la BIO est aujourd'hui garanti, pour notre grande satisfaction à tous !

L'agriculture biologique ne se limite pas à interdire le recours aux pesticides chimiques de synthèse. Elle est codifiée dans un cahier des charges technique avec des méthodes de production définies. Et surtout, elle repose sur une vision globale, sur des valeurs.



La bio trace la voie

C'est indéniable, l'agriculture biologique est aujourd'hui bien implantée en Wallonie. Et elle est de plus en plus reconnue comme une pratique agricole d'avenir pour notre planète^{34, 35}. Les producteurs BIO développent des techniques toujours plus innovantes pour cultiver sainement en se passant des pesticides chimiques de synthèse et en développant une série de méthodes : désherbage mécanique, compostage, gestion des pâturages, stimulation de la vie du sol, choix de variétés résistantes... Et tout cela inspire d'ailleurs de plus en plus les agriculteurs conventionnels.

La campagne « Vers une Wallonie sans pesticides, nous y croyons » !

En Wallonie, l'agriculture biologique concerne déjà 10 % de la surface agricole utile. Et si nous nous penchions sur les 90 % de la SAU qui continuent à être pulvérisés ?

Nous pouvons être fiers du développement de l'agriculture biologique et il faut continuer à avancer dans cette direction. Mais il est essentiel de s'intéresser aux fameux « 90 % » de l'agriculture conventionnelle. Les révélations sur la nocivité des pesticides, sur leur dispersion dans notre environnement et notre alimentation renforcent chaque jour nos inquiétudes. Ne restons pas dans notre bulle ! Les enjeux environnementaux et de santé né-

34 Adrian Muller et al (2017), L'agriculture biologique pourra-t-elle nourrir le monde en 2050 ?, Nature, 14 novembre 2017

35 Conférence internationale sur l'Agriculture biologique et la sécurité alimentaire, FAO, Rome, 3-5 mai 2007

cessitent des actions rapides sur l'ensemble de notre agriculture. En clair, il est indispensable de faire évoluer l'agriculture conventionnelle vers le « zéro pesticide ».

Depuis deux ans, **Nature & Progrès** a lancé la campagne : « *Vers une Wallonie sans pesticide, nous y croyons !* ». Ce projet ambitieux vise à libérer notre environnement et notre alimentation de la pollution par les pesticides chimiques de synthèse. De nombreuses rencontres ont été organisées aux quatre coins de notre région réunissant autour de la même table des agriculteurs BIO, des agriculteurs conventionnels et des consommateurs. Objectif : envisager ensemble un monde sans pesticides. Plus de 900 personnes ont rejoint la communauté³⁶ et des responsables politiques se sont positionnés favorablement sur ce projet.

On ne veut pas moins de pesticides, on n'en veut plus du tout !

Le projet « Wallonie sans pesticides » vise à développer les alternatives qui permettent à terme d'éliminer totalement l'usage de tous les produits pesticides chimiques de synthèse de Wallonie. Car les politiques de réduction des pesticides, tentées dans différents pays, ne portent pas leurs fruits : on parle de réduire les quantités de produits (mais en travaillant souvent avec des produits actifs à de plus faibles doses mais beaucoup plus nocifs), de travailler sur les conditions de pulvérisation pour limiter les dérives dans l'environnement... Bref, et c'est dommage, la recherche d'alternatives permettant de se passer purement et simplement des produits passe au second plan. Il est donc crucial de donner un objectif ambitieux à la Wallonie (le cap zéro pesticide) associé à une échéance : 2025.

Prenons le cap d'une Wallonie sans pesticides et avançons par étape

En Wallonie actuellement, 34 % des surfaces sont recouvertes de forêts et/ou de cultures ou prairie en agriculture biologique où l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse est déjà interdite (→ **FIGURE 6**). 19 % sont des terres bâties non concer-

36 <https://walloniesanspesticides.com/jerejoinslacommuante/>

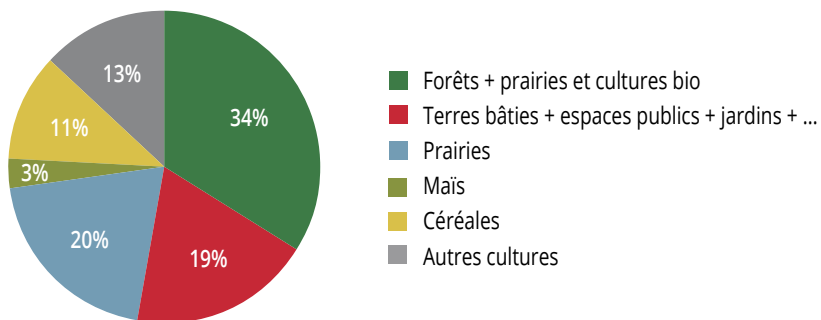


FIGURE 6

Pourcentage de surfaces wallonnes dépourvues de pesticides (forêts, prairies et cultures BIO, terres bâties et bientôt les espaces publics et nous l'espérons les jardins) ou qui doivent encore être libérées des pesticides (prairies, maïs, céréales et autres cultures). Source SPW 2016.

nées par les pesticides ou bientôt libérées des pesticides (juin 2019 pour les espaces publics et espérons-le le plus vite possible pour les jardins). **Nature & Progrès** souhaite continuer à œuvrer à cette prise de conscience en vue d'élargir les surfaces sans pesticides chimiques de synthèse. Notre association a décidé de démarrer la campagne en mettant en avant les alternatives aux pesticides en prairie. En effet, si nous devions interdire l'application de pesticides dans toutes nos prairies, nous passerions de 53 % à 73 % de surfaces sans pesticides. Ce serait ensuite au tour des autres cultures agricoles : 3 % de cultures de maïs et 11 % de cultures de céréales, ce qui nous ferait passer de 73 % à 87 % du territoire wallon sans pesticides. Il ne nous resterait que 13 % de surfaces d'autres cultures pour arriver à une Wallonie 100 % libérée des pesticides.

La réussite de cette initiative passe par la mobilisation citoyenne. Si les riverains et les agriculteurs s'affrontent de plus en plus sur l'usage des pesticides, nous sommes convaincus qu'en réunissant autour du projet « Wallonie sans pesticides », les énergies d'opposition se transformeraient en énergie de mobilisation pour changer ensemble notre agriculture et notre environnement. C'est ce qu'ont révélé les nombreuses rencontres entre agriculteurs et citoyens que nous avons organisées par-

tout en Wallonie sur la mise en avant des techniques alternatives aux pesticides ces deux dernières années.

« Wallonie sans pesticides » est un projet qui nécessite de mobiliser différents acteurs conscients que l'avenir de la Wallonie n'est pas dans le chimique :

- les agriculteurs BIO qui peuvent partager leur savoir et inspirer de leurs techniques innovantes l'agriculture conventionnelle
- les agriculteurs conventionnels qui souhaitent supprimer l'utilisation de pesticides.
- les centres de recherche qui peuvent concentrer toutes leurs énergies sur les alternatives aux pesticides.
- les écoles et centres de formation qui peuvent enseigner prioritairement voire exclusivement ces alternatives.
- les industries qui pourront développer les outils nécessaires à cette transition.
- les habitants de zones pilotes (les parcs naturels, les communes majoritairement Bio,...) qui peuvent démarrer l'initiative sur leur territoire.

Sans oublier les citoyens, les pouvoirs publics et les politiques qui choisissent de refuser le chimique. Le projet dépasse donc largement la sphère agricole et la sphère BIO. C'est un véritable projet de société pour notre Wallonie.

Le projet « Wallonie sans pesticides » n'a pas d'équivalent en Europe, ce qui met la Wallonie dans une position d'excellence. Le projet s'accompagnera du développement de l'expertise, des connaissances, de la fabrication d'outils spécifiques qui peuvent valoriser notre région ! La Wallonie pourra être le levier qui fera évoluer l'Europe vers un environnement sans pesticides. Dépassant le cadre de la sphère agricole, le projet rassemblera aussi des particuliers, des gestionnaires publics ou privés qui œuvrent, certes, dans des domaines parfois opposés, mais qui travailleront ensemble pour faire évoluer notre région. Le projet « Wallonie sans pesticides » offre de réelles opportunités : un environnement sain et « clean » répondant à la demande des citoyens et une production agricole autonome et indépendante des intrants chimiques.

DES AVANTAGES POUR TOUS !

Appel pour **DIRE STOP** aux pesticides chimiques de synthèse en Wallonie

Nature & Progrès souhaite rassembler tous ceux qui sont conscients que le projet d'une Wallonie sans pesticides chimiques de synthèse est possible, tous les acteurs qui envisagent la fin de l'utilisation des pesticides et qui veulent faire évoluer les pratiques dans ce sens. Ce seront des particuliers et des citoyens qui, par leur engagement professionnel et social, veulent faire changer les choses et travailler ensemble pour une Wallonie sans pesticides... au nom de notre santé et celle de la Terre.

Chacun œuvrera dans sa sphère de compétence et d'influence pour développer les alternatives aux pesticides et qu'au rythme de ce développement les pesticides disparaissent de notre environnement, pour faire en sorte que la recherche et la formation en agriculture soient exclusivement consacrées aux alternatives, pour que des territoires (communes, parcs naturels, jardins,... régions) rejoignent la dynamique « Wallonie sans pesticides ».





RÉPONDEZ À NOTRE APPEL ET ENGAGEZ-VOUS POUR UNE WALLONIE SANS PESTICIDES !

- Je signe l'appel sur notre site www.walloniesanspesticides.com
- J'agis à mon niveau (jardin, potager, maison sans pesticides...)
- Je rencontre les agriculteurs pour leur parler de Wallonie sans pesticides.
- J'organise une activité et je renvoie vers les locales de Nature & Progrès
- Je diffuse l'autocollant de la campagne
- J'en parle autour de moi
- Je fais un don pour la campagne de Nature & Progrès sur le compte BE60 0680 5753 5070 avec la communication « DON appel »



Nature & Progrès
520, rue de Dave
5100 Jambes - Belgique



Godart Anne-Sophie
081/ 32.30.53
anne-sophie.godart@natpro.be





Prix public: 5€